

Inscriptions dans les écoles maternelle et élémentaire

Inscription à l'école

Pour l'année 2022/2023, les inscriptions sont réalisées sur rendez-vous en Mairie au service scolaire
du 02 Janvier 2023 au 24 Mars 2023.

Tél : 01 30 29 59 90 – 06 22 71 33 39

service.scolaire@luzarches.net

benoit.berdoux@luzarches.net

Enfants concernés

- ➔ Les enfants nés **entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2020**
- ➔ Les enfants des nouveaux arrivants, quelque soit le niveau scolaire.

Pièces à fournir

Pour l'inscription à l'école

- Fiche d'inscription scolaire remplie et signée par les représentants légaux
- Livret de famille
- Photocopie des pièces d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF...)
- En cas de séparation, une autorisation écrite de l'autre parent est nécessaire. Le cas échéant la dernière décision de justice justifiant de la fixation de la résidence habituelle de l'enfant

Cas particulier :

Vous êtes hébergés : fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement, la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois de la personne qui vous héberge.

Le rendez-vous en Mairie est obligatoire avant de rencontrer les directrices d'écoles.

Inscription aux services municipaux (restauration scolaire, périscolaire...)

Pour l'inscription à un des services municipaux proposés par la Municipalité, ajouter les documents suivants à fournir lors de l'inscription

- Dossier de première inscription aux services municipaux
- Fiche sanitaire
- 1 photo d'identité
- Attestations d'imposition N-1 du foyer ou attestation du quotient familial CAF de moins de 3 mois
Sans ce document, le quotient le plus haut sera appliqué.
- Attestations de l'employeur ou 2 derniers bulletins de salaire
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Les dossiers devront être complets et les pièces justificatives photocopées.